

<http://www.snetap-fsu.fr/Compte-rendu-de-la-CAP-des-PCEA-du,4481.html>



Déclaration liminaire à la CAP des PCEA du 7 février 2017

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des PCEA -

Date de mise en ligne : vendredi 10 février 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Déclaration liminaire.

A l'occasion de cette [CAP](#), comme nos collègues [PLPA](#) la semaine dernière, nous déplorons que les conditions de travail des personnels continuent de se dégrader dans un cadre de restriction des moyens.

C'est cette même logique qui a conduit à de nombreux dysfonctionnements à la rentrée dernière, dénoncés par le SNETAP-[FSU](#) et pour lesquels nous continuons d'exiger des réponses de la [DGER](#).

Le plafond d'emploi imposé à l'Enseignement Agricole Public oblige en permanence la DGER à arbitrer entre les différentes revendications légitimes des personnels, conduisant à les rejeter, à les opposer ou à les réduire à des mesures insignifiantes.

La dégradation des conditions de travail et l'allongement des carrières entraînent pour certains collègues des fins d'évolution professionnelle difficiles.

Une réelle réflexion doit être menée sur les possibilités de reconversion et de seconde carrière.

Par ailleurs, le chantier sur les obligations de service des enseignants a été guidé par le souci de la DGER de se faire à coût constant en terme d'emplois.

C'est ce qui l'a conduit à proposer une modification statutaire qui, pour améliorer la situation de certains, alourdit les obligations de service de plusieurs centaines de collègues. Ceci est inacceptable pour le SNETAP-FSU.

Nous nous félicitons néanmoins que les revendications que le SNETAP-FSU porte depuis de très nombreuses années pour conforter la situation des enseignants documentalistes, d' [ESC](#) ou TIM aient été reprises dans le projet de décret.

En prévision de sa présentation lors de différentes instances, le SNETAP-FSU a consulté ses adhérents sur le projet de décret révisant les obligations de service et les missions des enseignants.

Fort de cette légitimité, le SNETAP-FSU a voté contre le projet de décret présenté lors du [CTM](#).

Nous rappelons ici que, pour le SNETAP-FSU, il est inacceptable que les conditions de travail de certains collègues se dégradent à nouveau lors de la rentrée 2017.

De plus, nous souhaiterions avoir des précisions sur le calendrier du chantier "nouvelles grilles indiciaires enseignants et [CPE](#)" qui doivent se mettre en place en septembre 2017.

Les élus SNETAP-FSU à la CAP [PCEA](#).